

37<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL DA LA INF-FNI - 7 AU 10 OCTOBRE 2021, TERME BANOVCICI, SLOVÉNIE

MOTION SOUMISE PAR LA FFN

Modification aux élections du Comité Central et au Comité Exécutif

Argument :

Nous proposons une modification aux statuts, afin que la INF-FNI puisse correspondre à beaucoup de structures associatives. En limitant le temps qu'une personne peut remplir une tâche, ça donnera un coup de jeunesse à la fédération au moins tous les 8 ans, changera l'image et fera entrer de nouvelles idées. Cette motion s'applique au nombre d'années dans un rôle, pas au nombre d'années d'une personne dans le Comité.

Texte actuel :

### **§ 11 : Comité Central**

3. La durée du mandat de chacun des membres du CC est de quatre ans avec possibilité de réélection.

Texte proposé :

### **§ 11 : Comité Central**

3. La durée du mandat de chacun des membres du CC et du CE est de quatre ans avec possibilité de réélection **une seule fois. Un membre du CC ou du CE ne peut pas dépasser 8 ans dans un rôle.**

Impact financier : 0€

La Présidente de la FFN  
Viviane TIAR



Le 17 mai 2021